

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 322/09/2026

A LA SOCIETE GROUPE SIL Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 17-F-CGPMP-SL-2025, conclu avec le Secteur de Luilu, pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent quatre mille neuf cent septante, onze centimes (USD 204 970,11) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille quatre cent trente-quatre, septante-neuf centimes (USD 1 434,79), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 11/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000322